



Décès d'un ouvrier sur un chantier à Aubervilliers Personne ne devrait mourir au travail !

Aujourd'hui un travailleur est mort. Tombé du 3e étage d'un bâtiment en construction à Aubervilliers. Il a basculé dans le vide quand les étais ont lâché pendant qu'il montait une balustrade à installer. Il était gérant associé dans la société Silvas metal, sous-traitant de Sogeprom, donneur d'ordre du chantier. Des militants de la CGT informés de cet accident se sont rapidement rendus sur place, et ont constaté un certain nombre d'anomalie, s'agissant notamment de la mise en sécurité des abords du chantier pour les piétons. Le procureur de la République s'est déplacé sur le site et la CGT étudie d'ores et déjà les moyens de suivre la procédure qui s'ouvre.

Toutes nos pensées vont en premier lieu à la famille et aux proches de cet ouvrier mort au travail.

Avec plus de 1 000 morts par an, la France est le pays de l'Union européenne qui compte le plus d'accidents et de décès au travail.

Tous les jours en France, un ouvrier du secteur de BTP meurt sur un chantier de construction, et toutes les cinq minutes, il y a un accident du travail.

Selon les derniers chiffres publiés par Eurostat en 2022, notre pays se traîne à l'avant-dernière place des pays européens en matière de sécurité au travail avec près de 4 morts pour 100 000 travailleur.euses, tous secteurs confondus.

Ce sont les professions de la construction qui payent le plus lourd tribut. Dans le BTP, la sous-traitance est l'une des causes majeures de ces accidents, souvent mortels.

Les gouvernements doivent agir !

La CGT continue de revendiquer

- **La Prise en compte obligatoire du mieux disant social dans les appels d'offres, publics et privés.**
- **L'Interdiction de la sous-traitance à plus de deux niveaux et de la sous-traitance de capacité**
 - **De limiter le recours à l'intérim et aux salariés détachés (en fonction d'un pourcentage maximum du chiffre d'affaires du chantier) pour mettre fin à la précarité.**
 - **Le Doublement des effectifs moyens interministériels pour contrôler et lutter contre le travail non déclaré, le renforcement de l'Inspection du travail et des services de prévention, et la création un service d'assistance psychologique, administrative et juridique pour les familles des victimes.**
- **La création d'un Observatoire national des accidents au travail.**

Contact presse Lyes Chouaï : 06/18/86/10/54

Bobigny le 15 février 2025